

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION



PROCES-VERBAL N°17/09

Conseil d'administration
Le 25 octobre 2017
Salle Terra 1 – Les Montatons – St Michel sur Orge – 19h00

Présents (7) :

Sylvain TANGUY
Bernard FILLEUL
Thérèse LEROUX
Gérard MARCONNET
Alain LAMOUR
Pascal GRANDJEAT
Philippe ROGER

Excusés représentés (1) :

Emmanuelle DESERT (pouvoir à Pascal GRANDJEAT)

Excusés (8) :

Olivier LEONHARDT
David DERROUET
Eric BRAIVE
François CHOLLEY
Marion LENFANT
Eric BRAIVE
Cécile BESNARD
Bernard ZUNINO

Participant (4):

Gilles PUJOL
Frédéric REBOURS
Philippe PRIEUX
Marie-Laurence HEMARD

Début de la séance à 19h17.

- 1) **Le vote du Procès-verbal** du conseil d'administration du 18 septembre 2017 est mis à l'approbation des membres.

Procès-verbal approuvé par 8 administrateurs présents ou représentés

2) Compte rendu de la délégation de pouvoir du Directeur

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-033

Objet : Prestation d'édition de la Régie

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-0034

Objet : Prestation de recherche d'amiante dans les enrobés

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-035

Objet : Etude préalable sur l'agrandissement de locaux de bureaux

Dont acte

3) Règlement des congés :

Délibération votée à l'unanimité : 8 administrateurs présents ou représentés

4) Compte Epargne Temps

M. GRANDJEAT demande, comme il s'agit de contrats publics et privés, s'il y a eu un accord d'entreprise et par qui il a été signé.

M. PUJOL lui répond qu'il n'y a eu aucun accord d'entreprise signé puisque les élections du personnel n'ont pas encore eues lieu. Mais ce règlement, basé sur celui de l'Agglomération a été présenté à tout le personnel.

Délibération votée à l'unanimité : 8 administrateurs présents ou représentés

5) Attribution des bons d'achats de Noël ;

M. LAMOUR demande que l'on se renseigne sur d'autres bons d'achats que ceux de SODEXO. Il suggère de passer par des organismes éthiques ou collaboratifs.

Délibération votée à l'unanimité : 8 administrateurs présents ou représentés

6) Appel à projets AESN ;

M. GANDJEAT fait part de la décision du Conseil Départemental de l'Essonne de supprimer la bonification afin d'encourager la gestion public, afin de favoriser la ruralité. La délibération prise ne supprime pas les subventions, mais la bonification initialement liée à ces subventions. Il regrette qu'aucun des membres présents lors du vote de cette délibération ne se soit opposé à cette décision.

M. TANGUY répond que ce sont les membres du Conseil Départemental qui vote, qu'il n'y a pas forcément de consensus. Il indique que le département n'est pas allé au bout du raisonnement, comme dans le département des Landes qui avait voté des subventions pour le secteur de la gestion publique et aucune subvention pour le secteur privé.

Monsieur FILLEUL précise que dans ce cas, le principe d'équité pour les abonnés n'est pas pris en compte.

M. Tanguy indique qu'il y a eu une évolution dans le CGCT, la liste des délégations aux maires s'est agrandie, ces derniers ont la possibilité de rechercher des subventions sans passer par le Conseil Municipal.

Il se pose la question de savoir si ces délégations peuvent être intégrées à celles du Directeur General, ce qui éviterait de passer par des délibérations et le Conseil d'Administration et accélérerait les dossiers.

Délibération votée à l'unanimité : 8 administrateurs présents ou représentés

7) Convention de ligne de trésorerie – la Banque Postale ;

M. PUJOL explique que cette ligne de trésorerie est mise en place pour les dépenses engendrées par l'extension vers l'Arpajonnais et le suivi de la dernière année de la DSP en 2018. Il n'y aura que peu de recettes et cette ligne de trésorerie est là pour combler les besoins.

C'est une ligne de trésorerie renouvelable chaque année pour combler les moments où les recettes insuffisantes.

La Régie a deux comptes : un compte d'attente (DFP) et le compte à la trésorerie de Sainte Geneviève. Toutes les recettes transitent par le compte d'attente. Cependant, la trésorerie ne veut pas que le montant des taxes (SIVOA, AGGLO) soit transféré sur le compte de la Régie. Cette dernière a donc tout une partie des recettes indisponibles et avec lequel elle ne peut pas travailler.

M. TANGUY explique que le trésorier est nouvellement arrivé et qu'il n'a pas l'habitude des collectivités.

Le trésorier bloque également l'ouverture d'un compte auprès de la Poste pour l'encaissement des règlements en liquide par les usagers. Pour des raisons de sécurité, la Régie ne veut pas prendre les espèces dans ces locaux, d'où la nécessité d'avoir un compte auprès de la banque postale.

Délibération votée à l'unanimité : 8 administrateurs présents ou représentés

8) Signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'édition de la Régie

Délibération votée 8 administrateurs présents ou représentés abstention

9) Adhésion France Eau Publique

M. GRANDJEAT demande s'il est possible de communiquer à tous les administrateurs de la Régie la charte de FEP présente sur leur site.

M. PUJOL répond que ce sera fait.

Délibération votée à l'unanimité : 8 administrateurs présents ou représentés

10) Décision modificative 2017-1

Délibération votée à l'unanimité : 8 administrateurs présents ou représentés

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge
Le 26/10/2017
Le Président,
Sylvain TANGUY

